

# TAUX MENSUELS VERS PAYS PARTICIPANT AU PROGRAMME 2021-2027

- Les destinations

MOBILITES VERS PAYS PROGRAMME ET PAYS TIERS ASSOCIES (INTRA-EUROPEEN)	
GROUPES	PAYS DE DESTINATION
<b>Groupe 1</b> Coût élevé	Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, <b>France</b> , Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Suède + pays de la région 13 : <i>Andorre, État de la Cité du Vatican, Monaco, Saint-Marin</i> + pays de la région 14 : <i>Îles Féroé, Royaume-Uni, Suisse</i>
<b>Groupe 2</b> Coût moyen	Chypre, Espagne, Estonie, Grèce, Lettonie, Malte, Portugal, Slovaquie, Slovaquie, Slovaquie, Slovaquie, Tchéquie
<b>Groupe 3</b> Coût faible	Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, Serbie, Turquie

- Tableau de financement - mobilité des étudiants

 **ACTION CLE 131 2024 - MOBILITES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**  
**MOBILITE DES ETUDIANTS AU DEPART DE FRANCE METROPOLITAINE**

INTRA EUROPEEN	MOBILITES VERS PAYS PROGRAMME & PAYS TIERS NON ASSOCIES DES REGIONS 13 ET 14					
	CONTRIBUTION AUX FRAIS DE SEJOUR		Complément financier mobilités de STAGE	Complément financier INCLUSION	CONTRIBUTION AUX FRAIS DE VOYAGE	
					Moyen de transport STANDARD	Moyen de transport ECO RESPONSABLE
Mobilité longue durée 2 à 12 mois	Vers pays groupe 1	292 € à 606 € / mois*	150 € / mois	250 € / mois	10 à 99 km : 28 € 100 à 499 km : 211 € 500 à 1999 km : 309 € 2000 à 2999 km : 395 € 3000 à 3999 km : 580 € 4000 à 7999 km : 1 188 € plus de 8000 km : 1 735 € + <i>jusqu'à 2 jours de voyage pour le temps de trajet</i>	10 à 99 km : 56 € 100 à 499 km : 285 € 500 à 1999 km : 417 € 2000 à 2999 km : 535 € 3000 à 3999 km : 785 € 4000 à 7999 km : 1 188 € plus de 8000 km : 1 735 € + <i>jusqu'à 6 jours de voyage pour le temps de trajet</i>
	Vers pays groupes 2 / 3	225 € à 550 € / mois*				
Mobilité courte durée 5 à 30 jours	≤ 14 jours	79 € / jour	NA	100 € si durée ≤ 14 jours 150 € si durée > 14 jours		
	du 15 <sup>ème</sup> au 30 <sup>ème</sup> jour	56 € / jour	NA			

\*Écart mini 50 € entre le taux fixé vers groupe 1 et le taux fixé vers groupes 2/3

La contribution aux frais de séjour dans le cadre du programme européen Erasmus+ octroyée aux étudiants dépendra de leur flux de mobilité entre les pays d'envoi et d'accueil concernés:

- mobilité vers un pays où le coût de la vie est similaire: les étudiants recevront la bourse «moyenne» de l'UE;
- mobilité vers un pays où le coût de la vie est plus élevé: les étudiants recevront la bourse «supérieure» de l'UE;
- mobilité vers un pays où le coût de la vie est moins élevé: les étudiants recevront la bourse «inférieure» de l'UE.

Les montants fixés par les agences nationales se trouveront à l'intérieur des fourchettes «minimum-maximum» suivantes:

- **bourse «moyenne» de l'UE:** une somme moyenne, située entre 292 et 606 EUR par mois, sera accordée pour les activités de mobilité vers un pays où le coût de la vie est similaire: a) du groupe 1 vers le groupe 1, b) du groupe 2 vers le groupe 2 et c) du groupe 3 vers le groupe 3;
- **bourse «supérieure» de l'UE:** correspond à la bourse moyenne octroyée par l'agence nationale majorée d'au moins 50 EUR, soit un montant compris entre 348 et 674 EUR par mois. Elle est octroyée pour les activités de mobilité vers un pays où le coût de la vie est plus élevé: a) du groupe 2 vers le groupe 1 et b) du groupe 3 vers les groupes 1 et 2;
- **bourse «inférieure» de l'UE:** correspond à la bourse moyenne octroyée par l'agence nationale réduite d'au moins 50 EUR, soit un montant compris entre 225 et 550 EUR par mois. Elle est octroyée pour les activités de mobilité vers un pays où le coût de la vie est moins élevé: a) du groupe 1 vers les groupes 2 et 3 et b) du groupe 2 vers le groupe 3.

- Aide complémentaire forfaitaire inclusion

Critères concernant les EES	Justificatifs
En situation de handicap ou d'affection de longue durée (ALD)	Attestation de décision MDPH ou attestation de maladie longue durée ou carte d'invalidité, etc...
Habitant dans une commune classée France Ruralités Revitalisation (FRR) ou Zones de Revitalisation Rurale (ZRR)	Attestation de domicile (edf, eau,...). Si le nom diffère, ce justificatif doit s'accompagner d'une attestation sur l'honneur
Habitant à une adresse classée quartiers prioritaires de la ville	Attestation de domicile (edf, eau,...). Si le nom diffère, ce justificatif doit s'accompagner d'une attestation sur l'honneur
Boursier de l'enseignement supérieur sur critères sociaux (échelon 6 et 7)	Notification d'attribution de bourse

- Aide complémentaire forfaitaire « transport écoresponsable »

Les étudiants utilisant un moyen de transport à faibles émissions utilisé pour l'aller et le retour, tel que le bus, le train ou le covoiturage, perçoivent une aide complémentaire « transport écoresponsable » d'un montant forfaitaire de 50 € (présentation obligatoire des documents officiels justifiant du moyen de transport utilisé pour l'aller et le retour obligatoirement).